



Réf. Dossier : CU650200140001

**RAPPORT DE VISITE DE
L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
COMMUNE DE GERMS SUR L'OUSSOUET**

Date de la visite : 18/07/2023

Nom du technicien : Ballester Sébastien

Coordonnées du propriétaire : Mess CALVES Laurent et IPAS Emmanuel
Chemin Hourc Debat
65200 GERMS SUR L OUSSOUET

Coordonnées de(s) la parcelle(s) : 200A00690

Topographie : 20 %

Superficie : 2816 m²

Informations sur le Bâti :

Type de résidence : Résidence principale Résidence secondaire
Fréquentation : Autre :

Date de construction : inconnu	
Nombre de chambres : 2	Nombre de cuisine : 1
Nombre de salle d'eau : 1	Nombre de WC : 2
Nombre d'habitants permanents : 2	Nombre d'habitants saisonniers : 0

Les eaux pluviales sont évacuées vers : Cuve de récupération et terrain naturel

Dispositif d'Assainissement non collectif :

Date de réalisation : 2017

Prétraitement :

► Les eaux vannes sont dirigées vers :

Fosse Toutes Eaux	<input checked="" type="checkbox"/>
Fosse septique	<input type="checkbox"/>
Autre :	
Capacité : 3000 litres	

► Les eaux ménagères sont dirigées vers :

Fosse Toutes Eaux	<input checked="" type="checkbox"/>
Bac à graisses	<input type="checkbox"/>
Autre :	
Capacité : 3000 litres	

► Présence d'une ventilation amont : Oui Non

► Présence d'une ventilation aval : Oui Non

Traitement :

► La phase de traitement est assurée par

Tranchée filtrante	<input type="checkbox"/>	Puits d'infiltration	<input type="checkbox"/>
Filtre à sable vertical drainé	<input type="checkbox"/>	Plateau absorbant	<input type="checkbox"/>
Filtre à sable vertical non drainé	<input type="checkbox"/>	Filtre à sable surélevé	<input type="checkbox"/>
Autre : Ecoflo 5 EH +drain			
Superficie :			

Evacuation-Infiltration :

L'évacuation des Eaux brutes Eaux traitées Eaux prétraitées

s'effectue dans Sol Fossé Ruisseau Autre : 25 m de TI

avec pente, 10 % en moyenne

Entretien

Vidange de la fosse : pas depuis la mise en service.	Vidange Bac à Graisses : /
------------------------------------------------------	----------------------------

Entreprise de vidange :

Bon de dépotage : OUI NON

Dates prévisionnelles de vidanges	
Fosse : Dans les meilleurs délais	Bac à Graisses : /

Remarques sur l'entretien :

La vidange de la fosse doit être réalisée lorsque la hauteur des boues atteint 50 % de la hauteur utile de la fosse. Cette opération est indispensable pour éviter le colmatage de l'épandage. Elle doit être effectuée par un vidangeur agréé qui vous remettra un bon de dépotage.

Les matières de vidange sont considérées comme des déchets et doivent subir un traitement en station d'épuration ou être valorisées (plan épandage autorisé). Le producteur des boues, l'usager, reste responsable des matières de vidange. Dans le cas d'un dépotage sauvage, il pourra être poursuivi.

Evaluation de l'installation suite à la visite de terrain

1. Prétraitement et Traitement

Lors de la visite plusieurs dysfonctionnements sont apparus sur le dispositif de traitement. Le niveau de la fosse était élevé, le dispositif contenant la coco c'est légèrement affaissé ce qui provoque un circuit préférentiel de l'eau et l'auget reste bloqué ne pouvant pas répartir sur le plateau correctement les effluents. Les regards sont accessibles et en bon état. L'écoulement se fait correctement vers le drain.

Conclusion de l'évaluation

- Installation présentant des défauts d'entretien.**

Recommandations de travaux :

- Pour pallier à l'affaissement de la fosse régler l'auget ainsi que le coude d'alimentation pour éviter une mauvaise répartition sur le système de filtration.
- Vidanger l'installation dans les meilleurs délais.

Le service reste à votre disposition pour vous conseiller et vous accompagner dans vos travaux.